



Le Président du Syndicat Mixte
de l'Ouvèze Provençale

A

Mesdames, Messieurs les
Présidents des EPCI,
membres du SMOP

Mis en ligne le 01/09/2025

Entrechaux, le 01 SEP. 2025

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

Conformément aux statuts en vigueur, chaque Président des EPCI membres du Syndicat est invité permanent des réunions du Bureau. J'ai donc l'honneur de vous inviter à la réunion du **Bureau du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale** organisée dans les **locaux du SMOP à Entrechaux** le :

Lundi 15 septembre 2025 à 9h00

L'ordre du jour est le suivant :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Avis du bureau sur les projets de délibération

- 1- Autorisation de programmes et crédits de paiements
- 2- Décision modificative du budget
- 3- Autorisation de paiement de factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026
- 4- Acquisitions foncières pour la préservation de la zone humide des Tords et Paluds à Courthézon
- 5- Programme d'actions prévisionnel 2026 et définition du bénéfice (global/local)
- 6- Annulation de la délibération n° 2025-17 visant l'adhésion du SMOP au CEREMA
- 7- Choix de la procédure et engagement de la consultation du marché M2025-09-E
- 8- Adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le CDG de Vaucluse

Questions diverses

- 9- Créations / suppressions d'emploi et toilette
- 10- Informations diverses
- 11- Rapport France Dignes dans le cadre de la mission d'information relative à la compétence GEMAPI
- 12- Charte d'exercice de la compétence GEMAPI

Je vous prie de croire Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Président,
Jean-François PERILHOU

